

**COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 15 octobre 2025

Date de convocation : 06 octobre 2025
Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 14
Votants : 12

Président de séance : Stéphane SIMON
Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

Titulaires et suppléants présents : Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBEY, Mme Isabelle COLLIN, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Arnaud MABIRE, Mme Francine MARAGLIANO, M. Romain MOHAMMEDI (représenté par M. Matthieu DEVALLAND), Mme Martine PHILIPPE, M. Patrick POINTEAU, Mme Laure SALVAT, M. Stéphane SIMON.

Assistaient à la séance : Mme Nicole PERSON – EPN, Mme Caroline PORTHEAULT – OT.

Titulaires et suppléants excusés : M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Noémie VIEILLE.

Délibération n°18/2025 – Régie de recettes – Tarif pour la mise à disposition d'audiophones

VU l'article R. 133-10 du Code du Tourisme,

Le Comptoir des Loisirs assure, via son service « Commercialisation », une mission d'accueil, de conseil et de vente auprès de clientèles « Groupes » tout au long de l'année.

A titre d'illustration ces 3 dernières années, ce sont environ de 60 à 85 groupes qui ont été accueillis annuellement dans le cadre de cette activité. Au total, le volume de ces visiteurs a oscillé entre 1 800 et 4 300 personnes par an.

Selon la taille des groupes et/ou les lieux visités, il peut être nécessaire d'équiper les visiteurs d'audiophones : obligatoire dans la Cathédrale, nécessaire à compter de 40 personnes.

La préparation, l'entretien (hygiène) et la manipulation des audiophones nécessitent aussi un temps de travail supplémentaire.

Jusqu'alors, les prestations de visite n'incluaient pas de coût spécifique pour cette mise à disposition du matériel.

Il a pu arriver aussi que des matériels soient restitués partiellement (oreillettes manquantes...), notamment lors de prêts à des partenaires offices de tourisme.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (12 voix pour soit l'unanimité) :

- **VALIDE** le tarif de mise à disposition des audiophones aux clientèles groupes à hauteur de 1,00 € TTC par audiophone, y compris à l'occasion de prêt de matériel dans le cadre de conventions de prêt avec des offices de tourisme partenaires.

PRÉFECTURE DE L'EURE

23 OCT. 2025

ARRIVÉE

Certifié exécutoire le 15 octobre 2025
Transmis en Préfecture le 21 / 10 / 2025
Publié le / / 2025

Le Président,

Stéphane SIMON